

# Fiche de renseignements à la pension chien chat 63

## ENTRE :

Nom, SIRET :	Pension Chien Chat 63 , SIRET 50978514300033
Adresse :	Lieu dit le Monteillet 63120 SAUVIAT
Téléphone :	06 61 73 65 33
Mail :	<a href="mailto:contact@pension-chien-chat.com">contact@pension-chien-chat.com</a>

## ET :

Nom, Prénom :	
Adresse :	
Téléphone :	
Mail :	
Personne à prévenir en cas d'urgence :	

**Il a été convenu un contrat de pension aux conditions suivantes :**

## PENSIONNAIRE(S) :

Nom de l'animal :		
Race ou type :		
Sexe :		
Né(e) le :		
Identifié(e) obligatoire n° :		
Stérilisé(e) :		
Vacciné(e) obligatoire cf.règlement pour connaître les vaccins exigés	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non : je reconnais les risques encourus par mon animal	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non : je reconnais les risques encourus par mon animal
Problèmes de santé :		

**Le respect de ces horaires est impératif afin de vous accueillir au mieux**

## DUREE DU SEJOUR

Jour d'arrivée :		Horaire :	
Jour de départ :		Horaire :	

- J'accepte que mon ou mes animaux soient photographié(s)
- J'accepte qu'ils puissent être sur le site internet ainsi que sur la page Facebook de la pension.

**Tout problème de santé non signalé ou vaccins non à jour à l'arrivée de mon animal, peut entraîner un refus sans possibilité de remboursement.**

Fait à \_\_\_\_\_ , le \_\_\_\_\_

**Signatures**

## Conditions Générales de la pension Chien Chat 63

- Votre animal doit être **pucé ou tatoué**
- Votre animal doit être muni de son **carnet de vaccination** lors de son arrivée, il restera à la pension pendant toute la durée du séjour, car il doit être présenté en cas de contrôle des services vétérinaires.
- Votre animal doit être traité contre les puces et les tiques et vermifugé. Si la présence de parasite est constatée, un traitement sera effectué et facturé.
- À l'arrivée à la pension votre animal doit être en parfaite santé et ne présenter aucune maladie contagieuse.
- La pension se réserve le droit de refuser l'entrée d'un animal qui se révèle malade ou dangereux, sans possibilité de remboursement, de même que les chiennes en chaleur.
- Le jour d'entrée est toujours facturé, le **jour de sortie n'est pas facturé si le départ est le matin**.
- La nourriture n'est pas comprise. Chaque propriétaire fournit donc la nourriture habituelle en quantité suffisante pour le séjour prévu. En cas de quantité insuffisante, le propriétaire remboursera à la Pension Chien-chat 63 les frais d'alimentation avancés.
- Les propriétaires s'engagent à nous communiquer tous les risques que peuvent présenter leurs animaux dans tous les domaines notamment caractériels, physiologiques, (agressivité, peur, fugue, maladie allergie...)
- Si à son arrivée l'animal a des problèmes de santé, ils doivent être signalés et accompagnés du traitement en cours avec l'ordonnance du vétérinaire.
- Si l'animal a une pathologie grave (ex : cardiaque, rénal ...)pouvant conduire à un décès lors de son séjour à la pension, **le propriétaire décharge la pension de toute responsabilité**.
- Si l'état de l'animal nécessite une intervention médicale ou chirurgicale urgente le propriétaire donne son accord pour que la pension prennent toutes les dispositions concernant la santé de son animal. Les frais vétérinaires restent à la charge exclusive du propriétaire facture à l'appui.
- En cas de **décès de l'animal**, il sera pratiqué une autopsie qui déterminera les causes du décès, un compte rendu sera établi par le vétérinaire et une attestation sera délivrée. Le corps sera incinéré. Les frais sont à la charge du propriétaire.
- Ce contrat entre en vigueur le jour de sa signature et se prolongera le temps que l'animal ou les animaux seront susceptibles d'être client de la pension
- Tout **animal non repris de la pension** sous sept jours sera considéré comme abandonné et directement emmené à l'APA de Gerzat, des poursuites seront engagées contre le propriétaire.
- Les horaires d'arrivée et de sortie des animaux sont fixés d'un commun accord lors de la réservation (**par téléphone, SMS ou mail**). **Les horaires d'accueil du public sont de 9h15 à 17h45 et uniquement sur rendez vous. Le respect de ces horaires est impératif afin de vous accueillir au mieux.** Toutes modifications de rendez-vous de plus de 15 minutes devra se faire par téléphone au moins 24h à l'avance, sous peine d'entraîner la facturation d'une pénalité de 20€.

- **Réservation**, un acompte de 50 % du montant total est demandé pour la réservation de votre animal.
  - Par chèque à l'ordre de pension chien chat 63 Guyot Céline
  - par carte bancaire
  - en espèces
- Pour une **annulation** du séjour la réservation reste acquise à la pension sauf en cas de décès avec un justificatif du vétérinaire.
- Si le propriétaire vient chercher son animal plus tôt que prévu les journées réservées ne seront pas remboursées et par conséquent seront facturées.

### • Pour les Chiens :

- Il doit être à jour de ses vaccinations carré, hépatite, leptospirose, parvovirose toux de chénil ( CHLPPi) , **vaccin contre la toux de chénil est demandé en supplément.** Rage obligatoire pour les chiens de première et deuxième catégorie, ainsi que le récépissé de déclaration en mairie et l'attestation d'assurance à jour .
- Les femelles en chaleur sont acceptées sous condition, à voir par téléphone avec Mme Guyot Céline avant le séjour de la chienne, hors période de vacances scolaire en parc individuel, et un supplément de 4 euros par jour sera facturé.
- chien fugueur  oui  non
- Tarif chiens 16€/jour

### • Pour les Chats:

- Il doit être vacciné contre la leucose, le typhus et le coryza.
- Tarif intérieur : 13€
- Tarif extérieur avec accès sur jardin d'environ 18 m2 : 15€/jour
  - chatterie intérieure
  - chatterie avec accès extérieure

### Pour les Chats et Pour les Chiens

- Prises de médicaments, brossages : 1€ supplémentaires par prise.
- Soins particuliers (insuline, soins d'une plaie après opération, aide aux besoins, massage ... pour chat paralysé ... ) : **tarif particulier demandez un devis.**

Je soussigné(e) M., Mme..... reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales du règlement de la pension chien chat 63 et déclare les accepter sans réserve d'aucune sorte.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signatures